



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce mardi 22 octobre 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 33 et vérifie le quorum.

**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal qui sont présents et celui absent renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2024-10-217  
7554

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-10-218  
7554

**POLITIQUE FAMILIALE / MADA DE POINTE-AUX-OUTARDES -- PLAN D'ACTION 2024-2027**

**CONSIDÉRANT QU'** avec l'adoption d'un nouveau plan d'action pour sa Politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA), la Municipalité de Pointe-aux-Outardes disposera d'un cadre de référence et d'intervention favorable aux familles et aux aînés;

**CONSIDÉRANT** l'impact de toutes les décisions et projets du conseil municipal sur la qualité de vie des familles et des aînés;

**CONSIDÉRANT QU'** on reconnaît la famille comme la cellule de base de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes favorise la concertation afin de répondre aux besoins des familles et des aînés;

**CONSIDÉRANT** les démarches du comité afin de préparer un nouveau plan d'action.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes reconnaisse officiellement l'importance de la famille et des aînés en adoptant la Politique familiale/MADA et le plan d'action pour 2024-2027.

2024-10-219  
7554

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DES AMIS RANDONNEURS DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes est un organisme sans but lucratif ;

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



- CONSIDÉRANT QUE** le Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes est présentement en processus, afin reconstruire leur refuge;
- CONSIDÉRANT QUE** l'accessibilité à ce sentier ainsi qu'à ce refuge sont ouverts à tous, et ce, gratuitement ;
- CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière pour le bail au montant de 1 363,60 \$, afin de couvrir les frais du bail de location du sentier qui mène au refuge pour une durée de 10 ans.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 1 363,60 \$ au Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes pour aider à couvrir les frais du bail de location du sentier qui mène au refuge.

2024-10-220  
7555

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SENTIER DE LA RIVIÈRE**

- CONSIDÉRANT QUE** les offres de services professionnels reçus pour la préparation de plans et devis pour la construction du Sentier de la Rivière; ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme TR3E pour la préparation de plans et devis pour la construction du Sentier de la Rivière, soit :

- Relevé complémentaire
- Devis technique et administratif
- Plans et croquis du sentier
- Autorisations requises
- Plans et croquis passerelle/ponceau
- Recherche de subvention
- Gestion de l'appel d'offres

Et ce, au coût de 8 780 \$, plus taxes.

Ces coûts seront remboursés avec l'aide financière.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2024-10-221  
7555

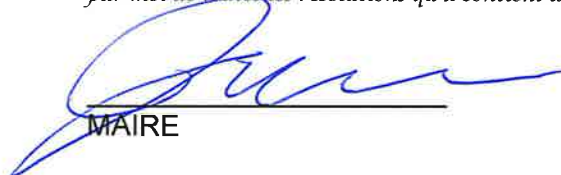
**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit et est levée, il est 19 h 17.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE